[Prénom Nom]
[12 rue des Tilleuls, 69003 Lyon]
[06 12 34 56 78]

[Madame/Monsieur Prénom Nom]
[14 rue des Tilleuls, 69003 Lyon]

À [Lyon], le [24 septembre 2026]

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : mise en demeure de déclarer le sinistre dégât des eaux du [12 septembre 2026] et de m'indemniser

Madame, Monsieur,

Le [12 septembre 2026], une infiltration d'eau provenant de votre appartement du [3e étage] a endommagé le plafond de ma salle de bains et de mon séjour, situés au [2e étage] du [14 rue des Tilleuls]. Le constat amiable dégât des eaux signé le [13 septembre 2026] par nos deux assureurs identifie votre installation sanitaire comme origine du sinistre.

Mon assureur, [nom de l'assureur], a mandaté l'expert [Prénom Nom] le [16 septembre 2026]. Le rapport d'expertise chiffre les réparations à [2 480 euros] : reprise du plafond, remplacement de [deux mètres carrés] de parquet et remise en peinture.

Votre assureur, [nom de l'assureur du voisin], n'a toujours pas été déclaré pour ce sinistre, alors que la déclaration doit intervenir dans les cinq jours ouvrés suivant le constat, conformément à l'article L. 113-2 du code des assurances.

En conséquence, je vous mets en demeure de déclarer ce sinistre à votre assureur et de me communiquer ses coordonnées ainsi que votre numéro de contrat dans un délai de huit jours à compter de la réception de la présente.

À défaut, je saisirai le tribunal de proximité de [Lyon] sur le fondement de l'article 1240 du code civil, afin d'obtenir la réparation intégrale du préjudice, majorée des frais de procédure.

Je vous rappelle que cette mise en demeure interrompt le délai de prescription et que le montant réclamé pourra être actualisé selon le rapport d'expertise définitif.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Prénom Nom]

Pièce jointe : constat amiable dégât des eaux du [13 septembre 2026], rapport d'expertise du [16 septembre 2026], photographies du plafond et du parquet endommagés.